

Original: anglais

## NOTE CONCEPTUELLE CONCERNANT UN SYSTÈME DE DÉCLARATION EN LIGNE DE L'ICCAT

*(Document soumis par les États-Unis)*

### Objectif et raison d'être

L'ICCAT a adopté un grand nombre de mesures exigeant que les CPC soumettent des données et des rapports dans divers formats et à différentes dates. Ces informations sont généralement soumises par courrier électronique à l'adresse générale ([info@iccat.int](mailto:info@iccat.int)). Cette pratique constitue un lourd fardeau pour le Secrétariat qui doit assurer le suivi de milliers de courriels chaque année et évaluer les informations reçues et les placer dans les bases de données correspondantes à des fins d'utilisation scientifique et/ou administrative. De plus, le Secrétariat assume la lourde charge d'extraire les informations des nombreux fichiers électroniques afin de produire les communications et les rapports requis, notamment les rapports soutenant les travaux du Comité d'application.

Un système de déclaration en ligne sur la page web de l'ICCAT pourrait fournir aux CPC une méthode unifiée et exhaustive de soumission des informations. Le système pourrait aider les CPC, leur fournissant un outil de gestion et de déclaration en mode « fenêtre unique » aux fins du suivi et de l'organisation de leurs soumissions respectives. Le système de déclaration en ligne pourrait remplacer la nécessité de soumettre séparément les rapports annuels et, dans la mesure du possible, les nombreuses autres soumissions périodiques au Secrétariat.

Un tel système pourrait résoudre le problème persistant d'absence de déclaration et/ou de déclaration incomplète et tardive qui engendre beaucoup de travail pour le Secrétariat et qui empêche le Comité d'application de fonctionner efficacement. L'extraction d'information réalisée directement par les CPC à partir du système de déclaration en ligne pourrait remplacer plusieurs rapports et documents préparés actuellement par le Secrétariat en vue d'appuyer le Comité d'application. De surcroît, ces extraits pourraient être fournis aux CPC à tout moment et pourraient faciliter les travaux de préparation préliminaires du Comité d'application de manière plus efficace.

### Caractéristiques potentielles du système

Le système reposerait sur une base de données relationnelles composée d'éléments de déclaration individuels. Ces éléments de données sont, dans une grande mesure, déjà bien définis (cf. *Directives pour la soumission des données et des informations requises par l'ICCAT*).

Une fenêtre contextuelle de chaque élément de déclaration apporterait une description succincte de son origine (mesure de l'ICCAT) et de sa finalité, une explication de l'exigence et des conditions de son applicabilité ainsi qu'une indication du format et de l'échéance de présentation. Ces détails sont déjà disponibles dans une grande mesure.

Des critères de filtrage seraient attribués à chaque élément de déclaration afin de permettre des recherches d'informations très spécifiques dans le système. Par exemple, les filtres pourraient être développés afin de permettre de sélectionner par :

- recommandation(s)/résolution(s) associée(s);
- espèce associée (BFT, SWO, ALB, etc.)
- objet(s) associé(s) (p.ex. observateurs, navires, MCS)
- période de déclaration (année) et échéance applicable
- indication quant au point de savoir si l'élément contient des données anciennes ou s'il s'agit d'une exigence active

## Mode d'opération

L'auto-déclaration en ligne serait réalisée par des fonctionnaires autorisés des CPC, tels que des correspondants scientifiques et administratifs. Les comptes protégés par mot de passe seraient attribués par le Secrétariat et le système permettrait de réinitialiser le mot de passe.

Un rappel automatisé serait envoyé par courrier électronique aux fonctionnaires des CPC désignés lorsqu'un élément de déclaration doit être présenté/est arrivé à échéance.

Le système enregistrerait automatiquement le compte de la CPC qui est utilisé pour saisir/modifier les données et enregistrerait les dates de saisie originale et les modifications les plus récentes d'un élément de déclaration de chaque cycle annuel.

Le fonctionnaire de la CPC joindrait des fichiers formatés que le Secrétariat chargerait dans les bases de données respectives (p.ex. données de tâche I et de tâche II, listes de navires). Le Secrétariat élaborerait une réponse spécifique à la CPC en cas de soumission incorrecte/incomplète (le système enregistrerait la date du message).

Le Secrétariat pourrait publier des messages sollicitant une réponse de la part des CPC concernées (p.ex. irrégularités liées au VMS, rapports d'observateurs de cas de non-application potentielle, soumissions relevant de la Rec. 08-09) au moyen de notification automatisée par courrier électronique des demandes, émanant du Secrétariat et adressée aux CPC de manière individuelle.

Le Secrétariat élaborerait et publierait un manuel d'utilisateur en ligne et un outil d'aide aux utilisateurs. Le personnel du Secrétariat assumerait le rôle d'administrateur afin d'aider les utilisateurs à saisir/modifier les données si nécessaire.

Un outil d'extraction permettrait aux CPC de créer des rapports (à tout moment) en fonction des critères de filtrage sélectionnés (échéance, espèce associée, objet, CPC indiquant qu'une exigence n'est pas applicable, etc.)

## Avantages

- Réduction de la charge de travail pesant sur le Secrétariat pour rassembler les informations (soumissions directes par le biais d'un système de déclaration en ligne plutôt que collecte d'informations soumises par courrier électronique).
- Formats imposés par le système et complétude de la réponse fournie (p.ex. déclarer qu'une mesure n'est pas applicable doit s'accompagner d'une explication).
- L'accès à des extraits faciliterait le travail du Comité d'application pour évaluer la situation de chaque CPC avant une réunion. Le système fournirait un registre historique et en temps réel de la situation de déclaration par mesure, par domaine, etc.
- Transparence accrue grâce à l'accès aux extraits (comme les demandes liées aux mesures de conservation et les listes des navires autorisés)

## Coûts

- Développement de la base de données et de l'interface d'utilisateur
- Guide d'utilisation en ligne et outils de formation
- Coûts opérationnels et de maintenance
- Élaboration de nouveaux éléments de déclaration lorsque de nouvelles mesures sont adoptées
- Désactivation des éléments de déclaration obsolètes lorsque des mesures sont remplacées/abrogées.